



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2025-1053 intitulé « Règlement 2025-1053 modifiant l'article 14.1.3 du Règlement de zonage 2022-1009, ainsi que l'annexe B du règlement de zonage numéro 2022-1009, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications suivantes : C01-421, C01-432, C05-329, C05-469, C06-119, C06-305, C06-470 de la Ville de Mercier ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 2^e jour du mois d'avril 2026

Denis Ferland, avocat
Greffier